



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/13

Section institutionnelle

INS

Date: 24 mars 2014

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la Présidente du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni une première fois le mercredi 19 mars et une seconde fois le lundi 24 mars 2014. En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, j'ai présidé les séances tandis que M. Funes de Rioja, Vice-président employeur, et M. Cortebeek, Vice-président travailleur, s'exprimaient au nom de leur groupe respectif.

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

2. Le groupe de travail a accueilli favorablement le document ¹ établi par le Bureau en vue de la 320^e session du Conseil d'administration, lequel tenait compte des suggestions et préoccupations qui avaient été formulées lors des séances tenues par le groupe de travail pendant la 319^e session du Conseil, ainsi que des contributions apportées par la réunion d'intersession du groupe consultatif basé à Genève ², qui a eu lieu le 14 février 2014. Ce document comportait deux parties: la première portait sur les propositions concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail, et la seconde sur les modalités envisagées dans le cas d'une session de deux semaines. Le groupe de travail a examiné les deux parties successivement.

¹ Document GB.320/WP/GBC/1.

² Ce groupe se compose des coordonnateurs régionaux et des secrétaires du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

Propositions concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail

3. *Les représentants gouvernementaux* ont majoritairement adhéré aux propositions concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence formulées dans le document. De nombreux membres ont souligné l'importance capitale que revêtait une gestion rigoureuse du temps pour garantir l'achèvement des travaux des commissions et de la plénière dans les délais impartis. Les gouvernements du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont dit regretter que des séances soient programmées le week-end ou en soirée et que des séances d'information soient prévues pendant les heures de déjeuner. Certes, ces mesures sont parfois inévitables, mais il importe de veiller à ce qu'elles ne deviennent pas la règle. Les gouvernements du GRULAC ont également demandé des éclaircissements sur les points suivants: l'adoption des rapports des commissions par les bureaux respectifs de celles-ci, le délai imparti pour la soumission des amendements concernant les rapports publiés sur le site Web, et les liens entre le WP/GBC et le groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes. Le groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) et le groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), entre autres groupes, se sont tout particulièrement félicités de l'approche consultative adoptée dans le cadre de la réforme, approche qui a grandement contribué à l'obtention du consensus. Le groupe des PIEM a insisté pour que les méthodes de travail des commissions soient revues. Les technologies de l'information pourraient être utilisées pour faciliter l'examen des amendements, qui pourraient tous être présentés dans un seul et même document. Les groupes de rédaction devraient commencer leurs travaux après la deuxième séance de la commission.
4. Les gouvernements ont également été sensibles au fait qu'il a été tenu compte des propositions visant à ce que l'information soit diffusée suffisamment de temps avant la Conférence: le document d'information préliminaire envoyé avec la lettre de convocation était utile. A ce sujet, il a été proposé que l'information soit diffusée par voie électronique, éventuellement via une page Web spécialement conçue à cet effet, à partir de laquelle les documents pourraient être téléchargés. La possibilité de s'inscrire à l'avance en vue de faire partie d'une commission technique a également été considérée comme une mesure utile qui permettrait de gagner du temps, et l'engagement qui a été pris de publier à l'avance les plans de travail provisoires des commissions a été jugé positif. Plusieurs gouvernements ont accueilli avec satisfaction les informations données au sujet des économies réalisées grâce au report de la publication dans les trois langues du *Compte rendu provisoire* de la Conférence, et ont fait observer qu'il faudrait continuer de faire rapport sur les économies réalisées. De l'avis général, la réduction de la consommation de papier était une nécessité. La proposition d'organiser en 2014 le Sommet sur le monde du travail sur le thème «Emplois et développement – Le monde du travail en 2014», comme indiqué dans l'annexe du document, a été dans l'ensemble bien accueillie. Le secrétariat devrait aviser les mandants lorsque de nouvelles informations concernant le Sommet seraient disponibles. Le nombre des activités organisées en marge de la Conférence devrait être strictement limité, et ces activités ne devraient avoir lieu que si elles bénéficiaient d'un large soutien tripartite. Il faudrait en outre définir clairement ce que l'on entend exactement par activité organisée en marge de la Conférence. Il a été noté que le rapport ne contenait pas de propositions concernant les moyens de rendre les débats en plénière plus interactifs. La plénière devrait être un lieu d'échanges de vues sur des questions de fond. Plusieurs intervenants ont demandé que les conclusions soient davantage ciblées et concises.
5. *Le coordonnateur du groupe des employeurs* a également fait des remarques concernant le processus de consultation mis en place par le groupe de travail, qui avait permis aux trois groupes de contribuer en toute transparence à la structure de la réforme. Les employeurs ont souscrit aux propositions formulées dans le document concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence ainsi qu'à la réduction de la durée de la session à deux

semaines. Il fallait se concentrer à présent sur les méthodes de travail et les moyens d'utiliser le temps disponible de manière optimale. Comme certains gouvernements l'avaient suggéré, des solutions innovantes fondées sur les technologies de l'information pourraient améliorer les méthodes de travail. Les présidents des commissions de la Conférence devraient être désignés à l'avance afin qu'ils puissent se familiariser avec les procédures et les questions à l'examen. Une bonne gestion du temps est essentielle. Pour ce qui est du Sommet sur le monde du travail, l'expérience devrait être renouvelée cette année; le Sommet devrait porter sur des questions d'actualité et donner lieu à des débats animés et interactifs. Il faudrait procéder à une évaluation approfondie pour en mesurer l'impact. Des efforts devraient être faits pour préserver le droit des délégués de prononcer des déclarations individuelles en plénière tout en favorisant l'interactivité et une plus large participation. Seules des activités essentielles devraient être organisées en marge de la Conférence. Les gouvernements ont recommandé que les conclusions soient plus concises et davantage ciblées. Si elles l'étaient, elles se prêteraient moins à de multiples amendements.

6. *Le porte-parole des travailleurs* a appuyé les propositions concernant l'organisation de la Conférence de 2014. L'inscription préalable faciliterait peut-être les échanges de vues avant la Conférence, mais cela demanderait à être évalué. Il est important d'éviter que les gouvernements interviennent dans la procédure d'inscription aux commissions. Compte tenu du fait que la composition des délégations est sujette à discussion et à modification jusqu'à la dernière minute, l'inscription finale devrait néanmoins être effectuée à la Conférence. Le 12 juin, une manifestation spéciale devrait être organisée pendant la plénière pour marquer la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Les activités organisées en marge de la Conférence devraient être annoncées à l'avance aux secrétariats des groupes afin que ceux-ci puissent désigner des intervenants. Le groupe de travail devrait continuer d'être l'organe chargé de prendre les décisions relatives aux principaux changements apportés aux travaux des commissions de la Conférence, sans préjudice des prérogatives des commissions pour ce qui est des décisions relatives à leurs méthodes de travail. Le groupe des travailleurs a indiqué ne pas être favorable à la suppression de la procédure formelle de soumission des amendements aux commissions chargées des discussions récurrentes. L'examen de ces amendements en plénière a peu de chances de donner de bons résultats. Les travailleurs se sont dits également préoccupés par la réduction du temps alloué aux réunions de groupe. Ils ont accueilli favorablement la proposition prévoyant que les rapports des commissions, une fois approuvés par les bureaux respectifs de celles-ci, seraient soumis directement à la plénière, mais ont marqué leur désaccord quant au fait de limiter le temps alloué à la présentation de ces rapports, en particulier pour ce qui est du rapport de la Commission de l'application des normes. Le groupe des travailleurs a souscrit au report de la publication du *Compte rendu provisoire*, et s'est prononcé en faveur de la tenue du Sommet sur le monde du travail pendant la Conférence de 2014.
7. *Le représentant du Directeur général* (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme, DDG/MR) a assuré au groupe des travailleurs que le système d'inscription préalable dans les commissions fera l'objet d'un suivi attentif. S'agissant des méthodes de travail des commissions, le groupe de travail devrait établir les principes généraux de leur fonctionnement, mais le Bureau pourrait élargir certaines des options proposées afin de laisser aux commissions une marge de manœuvre suffisante pour régler en interne des questions d'ordre pratique. La procédure consistant à soumettre les amendements à la plénière au lieu de les faire passer par la commission concernée a suscité des préoccupations, mais il s'agissait d'une option plutôt que d'une proposition concrète. La procédure précise pourrait être définie en fonction de la nature de la question examinée par la commission. Il est apparu clairement qu'une approche réaliste devrait être adoptée en ce qui concerne la restriction des délais prévus pour la présentation des rapports à la plénière. Le Bureau continuera d'étudier comment écourter la séance d'ouverture, et les suggestions

des mandants en vue de rendre les débats en plénière plus interactifs seront les bienvenues. Le Bureau s'emploiera en outre à sensibiliser les commissions à la nécessité de produire des conclusions concises et ciblées, et il les encouragera à diffuser leurs plans de travail à l'avance. Le nombre des activités organisées en marge de la Conférence sera réduit au minimum.

Modalités envisagées dans le cas d'une session de deux semaines

8. *Les représentants gouvernementaux* ont exprimé leur soutien à la proposition d'une session de deux semaines, telle que présentée par le Bureau dans la deuxième partie du document. Ils ont mis en avant les suggestions qu'ils jugeaient utiles, notamment le système d'inscription préalable, la tenue de réunions de groupe avant la Conférence, et le respect rigoureux des délais fixés et du temps de parole imparti en plénière. Tout devrait être mis en œuvre pour réduire la durée de la séance d'ouverture, le cas échéant moyennant la révision de l'article 25 du Règlement de la Conférence. Avec le système d'inscription préalable dans les commissions, il sera peut-être possible d'engager les consultations au sein des commissions à l'avance, par voie électronique. Le groupe de l'Afrique a insisté sur l'importance d'établir longtemps à l'avance la liste des cas devant être examinés par la Commission de l'application des normes. Les gouvernements des PIEM ont émis des réserves quant à la proposition visant à programmer des réunions de groupe le dimanche précédant la Conférence. Ces réunions pourraient se tenir dans la matinée du premier lundi, suivies de la séance d'ouverture l'après-midi du même jour. Cette option ferait perdre aux commissions une demi-journée, ce qui pourrait toutefois être compensé grâce à des méthodes de travail efficaces. Les PIEM ont noté avec satisfaction les dispositions offrant la possibilité d'organiser la cérémonie de clôture dans la matinée du deuxième samedi, ce qui permettrait d'organiser, le samedi après-midi, la session du Conseil d'administration consécutive à la Conférence.
9. *Le coordonnateur du groupe des employeurs* a dit que le groupe des employeurs souscrivait pleinement à la proposition d'une session de deux semaines. Toutes les commissions ont leurs particularités, mais elles devraient fonctionner selon des modalités aussi similaires que possible afin que les délégués puissent s'y adapter facilement. Cela favoriserait l'émergence de nouvelles générations de délégués appelés à prendre des fonctions de premier plan au sein des groupes de rédaction et des bureaux, élément essentiel pour la dynamique de la Conférence. Le groupe des employeurs a dit être lui aussi d'avis que les commissions devraient formuler des conclusions plus concises et plus ciblées, et il a estimé que le Bureau pourrait montrer la voie en soumettant aux commissions des rapports tout aussi concis. Les moyens de communication électroniques devraient être utilisés pour accélérer les travaux préparatoires de la Conférence, avec l'appui des gouvernements. L'ordre du jour de la session du Conseil d'administration consécutive à la Conférence devrait être réduit au minimum. Enfin, la Conférence de 2014 constituerait une excellente transition vers une Conférence de deux semaines en 2015.
10. *Le porte-parole des travailleurs* a dit que le groupe des travailleurs constatait avec satisfaction que, dans le cadre de la proposition d'une session de deux semaines, le temps alloué aux discussions des commissions serait le même que celui prévu lors de sessions plus longues. Le groupe s'est dit opposé à toute réduction du temps imparti à ces travaux. Le porte parole a appuyé la proposition visant à ce que la session du Conseil d'administration consécutive à la Conférence ait lieu l'après-midi du deuxième samedi. Une session de deux semaines devrait être organisée à titre expérimental et faire l'objet d'une évaluation approfondie avant que des dispositions ne soient prises en vue d'apporter d'éventuelles modifications au Règlement de la Conférence. Les réunions de groupe

programmées le dimanche précédant la Conférence sont essentielles pour permettre aux travailleurs de se préparer à la Conférence.

11. *Le représentant du Directeur général a souligné qu'une Conférence de deux semaines se tiendrait à titre expérimental en 2015. D'autres changements, tels que ceux suggérés par le groupe des PIEM, pourraient être opérés par la suite. Le Bureau a reconnu la nécessité, ressentie à la fois par le groupe des employeurs et par le groupe des travailleurs, d'allouer du temps aux réunions des groupes, et il a donc prévu de consacrer à ces réunions une partie du dimanche précédant la Conférence. En réponse à une question posée par les gouvernements du GRULAC, l'intervenant a dit que les conclusions du Groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes seraient communiquées au WP/GBC avant que la version finale des recommandations soit établie. Le Bureau met tout en œuvre pour présenter aux commissions des rapports concis et ciblés, tout en préservant la qualité de leur contenu. L'organisation de la session du Conseil d'administration consécutive à la Conférence l'après-midi du dernier samedi, sur la base d'un ordre du jour aussi concis que possible, a reçu un accueil favorable, ce dont il a été pris bonne note.*

12. *Le groupe de travail, ayant analysé les propositions concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail (28 mai-12 juin 2014) décrites dans les paragraphes 3 et 4 du document GB.320/WP/GBC/1, ainsi que les propositions faites dans les paragraphes 7 à 13 de ce même document concernant un éventuel scénario de deux semaines de session, recommande au Conseil d'administration de:*
 - a) *proposer à la Conférence d'appliquer à titre expérimental les propositions concernant l'organisation de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail telles qu'elles sont présentées dans le document GB.320/WP/GBC/1;*
 - b) *prier le Bureau de lui soumettre à sa 322^e session (novembre 2014):*
 - i) *une analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103^e session de la Conférence;*
 - ii) *le programme et le plan de travail provisoire détaillés d'une session expérimentale de deux semaines en 2015;*
 - iii) *une synthèse de toutes les propositions qui ont fait l'objet d'un accord tripartite et des questions qui appellent de plus amples consultations et discussions.*

Examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration

13. J'ai invité le groupe de travail à passer à la deuxième question inscrite à son ordre du jour, à savoir l'examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration lancée en novembre 2011, conformément à ce qui est prévu dans le paquet de réformes. Le rapport ³ établi en vue de la discussion comportait cinq parties, dont quatre traitaient chacune d'un des quatre piliers de la réforme: amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du

³ Document GB.320/WP/GBC/2.

jour; refonte de la structure du Conseil d'administration; amélioration de la transparence et renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites; et enfin amélioration de la présentation des documents et distribution des documents en temps voulu. J'ai proposé au groupe de travail d'examiner ces parties du rapport à la lumière de la cinquième partie, intitulée «La voie à suivre», qui résumait les mesures à prendre pour régler les questions soulevées par la réforme.

14. Les trois groupes ont exprimé leur soutien sans réserve à la réforme, faisant observer qu'elle a permis de renforcer la participation tripartite au Conseil d'administration et d'améliorer la fonction de gouvernance, la transparence des débats et le processus de prise de décisions de cet organe. Le groupe de travail a pleinement souscrit au rapport établi par le Bureau, y compris aux mesures présentées dans la partie «La voie à suivre». L'accent a été mis en particulier sur la gestion du temps pendant les séances, notamment s'agissant du temps de parole, et sur les efforts déployés par le Bureau pour faire en sorte que les participants reçoivent les documents suffisamment à l'avance pour se préparer au mieux aux sessions.

Amélioration du mécanisme d'établissement de l'ordre du jour

15. Certaines préoccupations ont été exprimées quant au rôle du groupe de sélection. Les employeurs ont estimé qu'il n'appartenait pas au Bureau de fournir des orientations au groupe de sélection. Le rôle du Bureau devrait se limiter à formuler des avis et à apporter un appui concernant les questions de procédure. Le groupe des employeurs a souligné l'importance qu'il y avait à accorder au groupe de sélection suffisamment de temps pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions. Les employeurs comme les travailleurs sont convenus que le groupe de sélection devrait se réunir pendant la semaine qui suit la session du Conseil d'administration afin de laisser plus de temps de préparation. Le groupe de sélection devrait donner des indications au Bureau en vue de réduire le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour et d'éviter les doublons, en regroupant plusieurs thèmes sous une seule et même question au lieu d'avoir différentes questions inscrites à l'ordre du jour de plusieurs sections ou segments. Les gouvernements se sont eux aussi dits favorables aux regroupements thématiques. L'idée de fournir au groupe de sélection une liste annotée de propositions de questions pour l'ordre du jour de la session suivante du Conseil d'administration a été très bien accueillie. Les PIEM et le GASPAC ont dit que les ordres du jour devraient être plus concis; cet appel à davantage de concision a d'ailleurs été globalement relayé par les trois groupes, même si les progrès déjà accomplis en ce sens ont toutefois été reconnus.
16. Le groupe de sélection devrait être représentatif de tous les groupes, mais devrait néanmoins conserver une taille raisonnable. Les travailleurs ont fait valoir qu'il faudrait respecter sa composition. Le porte-parole des travailleurs a déclaré que plus de temps devrait être consacré à des débats d'orientation sur des sujets d'actualité. Il a ajouté que le Bureau avait un rôle important à jouer pour ce qui est de proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour. De l'avis des travailleurs, le groupe de sélection devrait uniquement formuler des recommandations sur les questions qu'il conviendrait de traiter en priorité; toutes les décisions finales devant être prises par le bureau du Conseil d'administration. Le bureau devrait conserver cette fonction, tout en restant en contact avec les coordonnateurs régionaux et les secrétariats des groupes tout au long de la session du Conseil d'administration; il devrait aussi prendre des décisions concernant les questions dont l'examen devrait être reporté. Les gouvernements des PIEM ont préconisé un meilleur équilibre entre les ordres du jour des différentes sections. Il serait utile qu'un ordre indicatif pour l'examen de toutes les questions à l'ordre du jour de la session du Conseil d'administration soit établi. Enfin, les informations mises à la disposition du bureau

devraient être communiquées plus tôt aux membres du Conseil d'administration afin que ceux-ci puissent se concerter avec leur capitale.

Refonte de la structure du Conseil d'administration

17. *Les représentants gouvernementaux* sont convenus qu'il faudrait préciser les mandats de la Section de haut niveau et du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation (WP/SDG). Le groupe de l'Afrique a dit que la Section de haut niveau tirerait profit d'un débat plus dynamique, au lieu d'être simplement une tribune réservée aux discours des ministres. De l'avis du groupe des employeurs, la Section de haut niveau et le WP/SDG devraient concentrer leurs travaux sur des questions ayant une importance et une incidence politiques qui sont liées à des sujets traités par ailleurs au sein du Conseil d'administration. Le groupe des travailleurs s'est félicité de ce que le Segment du dialogue social ait été doté d'un mandat élargi, qui englobe désormais la législation du travail, la négociation collective et l'administration et l'inspection du travail. Les travailleurs et les employeurs se sont accordés sur la nécessité de renforcer les ordres du jour du Segment de l'emploi et de la protection sociale, du Segment de la coopération technique et du Segment des entreprises multinationales pour qu'ils traitent de questions plus substantielles, comme suggéré dans le rapport. Le WP/SDG offrait un cadre souple pour l'examen de questions complexes et donnait au Conseil d'administration la possibilité d'interagir avec d'autres organismes ou avec les gouvernements. Il faudrait réfléchir à des moyens de renforcer cette fonction du groupe de travail. Jusqu'à présent, le Segment d'orientation stratégique avait été utilisé presque exclusivement pour traiter de la crise financière: il devrait porter dorénavant sur d'autres thèmes. Par ailleurs, le groupe des travailleurs a souligné que les vice-présidents devraient pouvoir présider des sections lorsque les représentants gouvernementaux ne sont pas en mesure de le faire. Les membres d'un groupe devraient pouvoir prendre la parole même lorsque des déclarations ont déjà été faites au nom de leur groupe. En outre, les porte-parole des employeurs et des travailleurs devraient avoir la possibilité de formuler des observations finales sur les questions à l'ordre du jour. Le GRULAC a mis en garde contre la rigidité excessive qui pourrait découler de l'établissement d'une liste préalable d'intervenants, étant donné qu'au cours d'un débat animé d'autres personnes pourraient souhaiter prendre la parole ponctuellement. Les travailleurs ont insisté sur le fait qu'ils souhaitaient, tout comme les employeurs, voir davantage de temps allouer aux réunions de groupe.

Amélioration de la transparence et renforcement de l'appui fourni par le Bureau aux mandants tripartites

Amélioration de la présentation des documents et distribution des documents en temps voulu

18. Le groupe de travail a salué les efforts réalisés à ce jour dans ces domaines de la réforme et a appuyé les mesures présentées dans la cinquième partie du rapport.
19. *Le représentant du Directeur général* a fait observer que la réforme bénéficie d'un soutien massif et que les améliorations apportées sont reconnues. Aucune restructuration importante n'a été demandée. Certaines questions ont été soulevées au sujet de l'administration du Bureau. Il en a été pris note et elles pourront être réglées en interne. D'autres questions, à savoir la gestion du temps, la plénière continue et le rôle incombant aux vice-présidents de présider les travaux de certaines parties des séances doivent être renvoyées au bureau du Conseil d'administration. Il est apparu que la préférence allait à l'organisation de l'ordre du jour par thème, de manière à regrouper des questions traitées

par des sections et segments différents. Le bureau et le groupe de sélection pourraient traiter la question du mandat de la Section de haut niveau, dont l'importance a été reconnue par plusieurs orateurs. Il a été pris bonne note de l'appel à davantage de concision s'agissant de l'ordre du jour et de l'importance accordée à la gestion du temps. Un ordre du jour moins chargé permettrait de libérer du temps et d'organiser ainsi un plus grand nombre de réunions de groupe.

20. Le groupe de travail, ayant analysé les mesures qui sont proposées dans le document GB.320/WP/GBC/2 pour chacun des quatre piliers de la réforme (parties I, II, III et IV) et résumées dans la cinquième partie intitulée «La voie à suivre» ainsi que les demandes additionnelles formulées par ses membres, recommande au Conseil d'administration de demander que le bureau, le groupe de sélection tripartite et le Bureau, selon qu'il convient, mènent les actions de suivi pertinentes concernant les questions suivantes:

a) le bureau:

- 1) le processus d'examen du renvoi des questions inscrites à l'ordre du jour lorsque le Conseil d'administration a précédemment décidé d'examiner une question à sa session suivante (40 j));**
- 2) renforcer le rôle du bureau (26) et faire en sorte que les informations soumises aux réunions du bureau soient communiquées à l'avance (27); assurer une plus grande fluidité des débats au sein du Conseil d'administration (43) en adoptant des procédures de gestion du temps (43 e)), en veillant à ce que les séances commencent rigoureusement à l'heure et grâce au rôle du président, des vice-présidents et des représentants gouvernementaux appelés à présider les travaux de certaines parties des séances (43 c)); le mandat de la Section de haut niveau devrait continuer d'être examiné et il conviendrait de tirer un meilleur parti tant du Segment d'orientation stratégique que du cadre plus souple qu'offre le groupe de travail (16); l'option consistant à fixer la date du début de la session d'automne du Conseil d'administration pendant la dernière semaine d'octobre (comme en 2014) devrait être retenue (28);**

b) le groupe de sélection:

- 1) la composition du groupe de sélection et les dates de ses réunions (40 a) et c)); il est nécessaire de veiller à ce que l'ordre du jour comporte un nombre raisonnable de questions, d'éviter la duplication des thèmes et des débats dans plusieurs sections et segments, et d'assurer un équilibre entre le nombre de questions attribuées aux différentes sections et aux différents segments (40 e) et h)); la nécessité d'organiser l'ordre du jour par thème;**
- 2) une planification et une répartition appropriées entre les sections et les segments, de manière à adopter une approche axée sur la gouvernance et à tirer parti au mieux des mandats respectifs de ces divers organes (41 a)); le Segment du dialogue social devrait accorder une attention accrue aux questions liées à l'administration du travail et à la législation du travail, le Segment de la coopération technique devrait**

accorder davantage d'importance aux questions d'orientation stratégique, l'ordre du jour du Segment de l'emploi et de la protection sociale et celui du Segment des entreprises multinationales devraient être renforcés afin de traiter de questions plus substantielles (42). Il conviendrait de recourir à la Section de haut niveau uniquement lorsque cela est nécessaire et son ordre du jour devrait permettre d'utiliser plus efficacement le Segment d'orientation stratégique ainsi que le cadre plus souple qu'offre le groupe de travail; suffisamment de temps devrait être alloué aux réunions des groupes;

c) le Bureau:

- 1) une liste annotée de propositions de questions à inscrire à l'ordre du jour de la session suivante du Conseil d'administration, indiquant clairement pour chaque question proposée son objet, les décisions antérieures auxquelles elle se réfère et une estimation du temps nécessaire pour l'examiner, devrait être fournie au groupe de sélection (40 b)); il faudrait veiller à ce que le degré de participation soit identique pour les trois groupes et à ce que toute modification apportée à la liste des propositions soit communiquée simultanément à tous les membres du groupe de sélection (40 d)); préserver la mémoire institutionnelle pour assurer un suivi approprié des délibérations antérieures du Conseil d'administration et de celles de la Conférence internationale du Travail (40 i)); formuler des avis à l'intention du groupe de sélection sur l'établissement d'un calendrier approprié pour l'examen par le Conseil d'administration des questions à son ordre du jour (40 k));*
- 2) un ordre indicatif pour l'examen de toutes les questions à l'ordre du jour du Conseil d'administration ainsi qu'un programme consolidé comprenant une estimation du temps nécessaire à l'examen de chaque question devraient être communiqués suffisamment à l'avance aux trois groupes afin de permettre aux délégués de prendre les dispositions voulues en vue de leur participation (43 a)); les trois groupes devraient être rapidement consultés lorsque des changements au programme ou à l'ordre indicatif pour l'examen des questions sont attendus (43 b)); la procédure pour le dépôt d'amendements aux projets de points appelant une décision ainsi que la présentation des amendements proposés devraient être améliorées;*
- 3) il conviendrait d'assurer le même degré de participation des trois groupes aux travaux préparatoires menés en vue des débats du Conseil d'administration (44 a)); il faudrait améliorer le processus de consultation par l'intermédiaire du Groupe consultatif tripartite basé à Genève (44 b)); il faudrait pérenniser les initiatives telles que l'organisation, à Genève, d'un séminaire d'orientation d'une journée à l'intention des diplomates nouvellement arrivés dans cette ville (44 c));*
- 4) veiller à ce que les documents du Conseil d'administration soient d'une lecture facile et axés sur la prise de décisions (45 a)); il faudrait poursuivre les efforts déployés en faveur d'une politique de*

dématérialisation des documents (45 b)); compte tenu de la lourde charge de travail qui pèse sur certaines sections, il faudrait envisager de repousser la date limite fixée pour la publication en ligne du projet de procès-verbaux (45 c)).